



N° 3/ **076**/CS-ZE

## DELIBERATION DU CONSEIL DE SUPERVISION

8<sup>ème</sup> réunion extraordinaire

Date de convocation :  
30 septembre 2025

**Objet :**

Validation des données de l'indice de  
Gouvernance Locale pour 2023 et 2024

L'an deux mil vingt-cinq et le 1<sup>er</sup> octobre, le Conseil de Supervision de Ze, légalement convoqué, a tenu sa 8<sup>ème</sup> réunion extraordinaire de l'année 2025, sous la présidence de Monsieur Moussa AMADE, Maire de la Commune de Ze.

**Présents :**

- 1- M. Moussa AMADE, Maire de la Commune ;
- 2- M. Antoine HOUSSOU, Premier Adjoint au Maire ;
- 3- M. Romain COUCOU, Président de la Commission des Affaires Economiques et Financières ;
- 4- M. Kouassi Fabien HODE, Président de la Commission des Affaires Sociales, Culturelles et Sportives ;
- 5- M. Pagnon Hubert KOUGBE, Président de la Commission de la Coopération et des Relations avec les Institutions ;
- 6- M. Wisdom Eros ANAMENOU, Président de la Commission des Affaires Domaniales et Environnementales

**Absent non représenté :**

M. Bernard N. P. H. HOUEDENOU, Deuxième Adjoint au Maire

**Secrétaire de séance :** M. Bertin Amoussou KPAKPA,  
Secrétaire Exécutif de la Mairie

Le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste de présence jointe ;

Vu : la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;

vu : la loi n° 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin ;

vu : l'arrêté préfectoral n° 3/072/DEP-ATL/SG/STCCD/SA du 29 mai 2020 portant constatation des résultats de l'élection du Maire, des Adjointes au Maire et des Chefs d'Arrondissement de la Commune de Zè ;

vu : l'arrêté communal n° 3/035/C-ZE/SG/CAB du 14 avril 2022 portant nomination du Secrétaire Exécutif de la Mairie de Zè ;

vu : le procès – verbal de l'installation des membres du Conseil de Supervision de la Commune de Zè du 12 septembre 2022 ;

Où l'exposé du Maire et du Secrétaire Exécutif ;

Le Conseil de Supervision, par six (06) voix pour, zéro (00) contre et zéro (00) abstention, a validé les données de l'indice de Gouvernance Locale de la Commune de Zè pour 2023 et 2024.



Bertin Amoussou KPAKPA



Moussa AMADE

Ampliations : PDA : 02 - CS : 07 - SE : 01 - DAAF : 01 - Autres Directions Mairie : 07 - Archives : 02 - Chrono : 02.